



Règlement du Prix de l'accessibilité dans les milieux de formation de la Fondation Asile des aveugles

À l'occasion du Symposium Accessibilité dans les milieux de formation – 16 novembre 2023 – Lausanne

Table des matières

1. Le Prix	2
2. Objectifs de l'attribution du prix	2
3. Jury.....	2
4. Sélection des projets	3
Critère 1 : Objectif général du projet.....	3
Critère 2 : L'originalité du projet et son caractère innovant	3
Critère 3 : Présentation du porteur de projet, de ses partenaires, de leurs rôles respectifs au sein du projet.....	3
Critère 4 : Résultats attendus	3
Critère 5 : Diffusion et communication autour du projet	3
Critère 6 : Adéquation entre objectifs, activités et ressources.....	3
5. Dépôt des projets	4
6. Nomination et remise des prix.....	4

1. Le Prix

Le Prix de l'accessibilité dans les milieux de formation récompense et encourage des projets innovants ou des recherches appliquées, issus de Suisse ou de l'étranger, qui ont pour vocation de favoriser l'accessibilité dans les milieux de formation.

Ces prix ont donc pour objectif de contribuer à transmettre des valeurs d'inclusion dans le contexte de la formation. Ces projets peuvent s'articuler autour :

- des projets du domaine de l'action sociale ;
- du développement de moyens auxiliaires dans le domaine technique ou électronique ;
- des recherches appliquées de tous niveaux autour des thématiques de l'accessibilité et de la formation ;
- des innovations commerciales ;

Les prix sont répartis de la manière suivante :

- 1er prix : 15'000.-
- 2ème prix : 8'000.-
- 3ème prix : 3'000.-

2. Objectifs de l'attribution du prix

Le CPHV, grâce au généreux soutien du fonds Kamprad, souhaite encourager le développement de toutes les mesures favorisant l'accessibilité des lieux de formation. Il s'agit ainsi de valoriser l'implication d'organisations, de centres de formation et de particuliers qui s'engagent spécialement en faveur de l'inclusion. L'aide financière apportée à la réalisation d'un projet a pour but d'apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées au quotidien par les personnes concernées.

Les résultats de la recherche appliquée, le projet commercial ou social devront être diffusés par tous les moyens disponibles dans les milieux de la recherche en particulier dans des bases de données ouvertes ou via des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture.

De plus, les connaissances produites devront faire l'objet d'une diffusion auprès des acteurs de terrain (les personnes en situation de handicap, leurs familles, les accompagnants et les professionnels...). Cette diffusion auprès du public non scientifique est indispensable pour que les résultats de la recherche s'appliquent réellement et améliorent concrètement le quotidien des personnes concernées. Elle se fera dans des langages et avec des supports d'application adaptés aux publics visés.

3. Jury

La sélection des projets pour l'attribution du prix est réalisée par un jury de spécialistes. Ce dernier est responsable de désigner les 3 projets les plus prometteurs :

- Vincent Castagna, Directeur général de la Fondation Asile des aveugles – *président du jury* ;
- Eric Mamin, membre du conseil du Fonds Ingvar Kamprad ;
- Kannarath Meystre, secrétaire général de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) ;
- Jean Roche, responsable service de réadaptation et basse-vision, Fondation Asile des aveugles
- Clémence Bachmann, Etudiante à l'EPFL, personne concernée et accompagnée par PORTAILS
- Cédric Baudet – Prof.Dr, à la Haute école d'ingénierie et de gestion (HEIG)
- Nathalie Jaunin, Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

4. Sélection des projets

Seuls les projets répondant aux 6 critères suivants seront évalués par le jury.

Le projet doit être présenté sous un format accessible et peut être envoyé en anglais, français ou allemand.

Critère 1 : Objectif général du projet

L'objectif général du projet devra s'inscrire dans une dynamique d'amélioration de l'accessibilité des lieux de formation pour les personnes atteintes dans leur santé visuelle. Il devra apporter une aide concrète dans l'accessibilité, l'entrée et le maintien en formation des personnes en situation de handicap visuel. Le projet doit clairement définir quels seront les utilisateurs du projet présenté, et présenter les améliorations tangibles en termes d'accessibilité. Les résultats devront être mesurables.

Critère 2 : L'originalité du projet et son caractère innovant

Il sera nécessaire de préciser un premier état des lieux du domaine dans lequel s'inscrit le projet pour mettre en avant son caractère original. La prise en compte de nouvelles approches de soutien, des changements du contexte économique et de l'évolution des TICs sera appréciée.

Le projet devra préciser les applications innovantes en vue de favoriser l'accessibilité. L'innovation apparaîtra également dans les modalités de mesure de la qualité de vie, la qualité de la participation sociale (PPH), le degré de satisfaction et l'autodétermination des personnes atteintes dans leur santé visuelle.

Critère 3 : Présentation du porteur de projet, de ses partenaires, de leurs rôles respectifs au sein du projet

Les projets devront proposer une application qui a déjà acquis l'adhésion des personnes concernées, notamment par une validation auprès des acteurs du terrain. Cet ancrage auprès des professionnels et personnes concernées sera démontré par la planification, les mesures de l'atteinte des objectifs, la réalisation des livrables, la diffusion des résultats et la communication autour du projet.

Tous les protagonistes du projet doivent être présentés (noms, domaine de compétences et rôle dans le projet).

Critère 4 : Résultats attendus

Les résultats attendus de la mise en place du projet ou des résultats de la recherche appliquée devront être clairement explicités. Ils devront définir clairement en quoi l'accessibilité sera favorisée.

Critère 5 : Diffusion et communication autour du projet

Le projet devra bénéficier au plus grand nombre et être donc mis à disposition des personnes concernées et des professionnels les accompagnant dans le processus de formation.

Critère 6 : Adéquation entre objectifs, activités et ressources

L'adéquation sera recherchée entre les points suivants :

- Le réalisme du projet en termes de moyens (humain, logistique, matériel). Le projet est-il réalisable ?
- Budget global du projet et des éventuels autres apports financiers, soit la viabilité du projet si le prix est versé,
- L'apport concret du projet en matière d'accessibilité

5. Dépôt des projets

Les projets doivent être soumis d'ici au 15 juin 2023.

Ils doivent parvenir par voie électronique à l'adresse accessibilité@fa2.ch et contenir les indications suivantes :

- titre du projet ;
- nom et adresse du responsable du projet ;
- description du projet (5 pages A4 au max.) ;
- résumé du projet (1/2 page A4 au max.) ;
- adresse ou personne de contact pour d'éventuelles demandes de précisions.

6. Nomination et remise des prix

Les membres du jury évalueront les projets et remettront la liste des nominés le 15 septembre 2023. Les porteurs de projet seront avertis de leur nomination le jour-même. Les nominés seront invités à présenter un poster ou animer un stand pour présenter leur projet lors du symposium.

Les 3 projets les plus méritants seront dévoilés durant le symposium le 16 novembre 2023, par le Président du Jury. La présence au symposium est obligatoire pour être éligible et recevoir le prix en main propre (si l'éloignement est important, la disponibilité par visioconférence le jour du Symposium est exigée).

Lausanne, le 24.03.2023